

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
Monsieur Patrick CRAHAY
*Directeur à la Direction des Monuments et
des Sites – A.A.T.L.*
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/Réf. : 2328-0048-avis 1
N/Réf. : AVL/CC/WMB-2.19 /s. 383
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Concerne : WATERMAEL-BOITSFORT. Cité-Jardin Floréal. Place J. Wauters. Installation d'étriers de parking. (Dossier traité par Jean-Claude DEBROUX)
Avis préalable

En réponse à votre lettre du 24 novembre 2005, sous référence, reçue le 25 novembre, nous avons l'honneur de vous communiquer l'avis de principe émis par notre Assemblée, en sa séance du 11 janvier 2006, concernant l'objet susmentionné.

La demande porte sur l'installation de deux étriers de parking sur la place J. Wauters, laquelle fait partie de l'ensemble classé des cités-jardins *Logis* et *Floréal*. Ils doivent être placés devant l'allée centrale et à l'extrémité droite de l'allée en fer à cheval donnant accès à l'immeuble résidentiel bordant la place et sont destinés à enrayer les dégradations occasionnées à la place et aux trottoirs par le passage de véhicules (parfois lourds) ainsi qu'à leur stationnement intempestif. Dotée d'un escalier, l'extrémité gauche du fer à cheval ne réclame pas un tel aménagement.

La Commission ne s'oppose pas au principe d'installer des dispositifs dissuasifs. Elle estime cependant que les étriers sont visuellement trop présents et donc difficilement acceptables dans un espace public de cette qualité. Elle constate également qu'ils ne semblent pas pouvoir interdire totalement le passage vers la zone concernée et donc ne pas présenter l'efficacité attendue.

La Commission demande dès lors d'abandonner le parti des étriers et d'opter pour un système visuellement plus discret et physiquement plus efficace. Dans ce sens, elle signale que le recours à des bornes rétractables ou à des potelets à dévisser présenterait une meilleure alternative esthétique et une solutions plus probante (nombre de potelets à adapter en fonction de la largeur de l'accès à entraver).

Elle invite le demandeur à s'inspirer des exemples de dispositifs qui lui ont été transmis à titre d'information par la D.M.S., ci-annexés, et à considérer, parmi ceux-ci, les éléments les plus sobres, susceptibles de s'harmoniser au mieux avec le contexte urbain environnant (modèles : chateaufort, athena, rond à boule ; couleur des dispositifs : à harmoniser avec l'architecture environnante).

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

Copie à : A.A.T.L. – D.U.